

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 8 FÉVRIER 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le lundi 8 février 2010 à 19 h 35 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Présences

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Steven Hicks, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

Sont aussi présents :

Joy R. Thomas, secrétaire municipale adjointe
Chris MacPherson, administrateur municipal adjoint de Fredericton
Barry MacKnight, chef de police
Philip Toole, chef des pompiers
Wayne Tallon, directeur des services communautaires
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement
Jane Blakely, directrice – Services généraux
Marven Grant, directeur des finances et trésorier
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement
Michelle Brzak, avocate municipale
Sean Lee, gestionnaire des Services d'ingénierie
Wayne Knorr, gestionnaire, communications générales

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Approbation du procès-verbal

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du mercredi 16 décembre 2009 soit approuvé comme présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRIÈRE

Prière

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Sondage sur la satisfaction des citoyens 2009

Carolyn O’Keefe, de MarketQuest, présente un aperçu du sondage 2009 sur la satisfaction des citoyens de Fredericton, accompagné d’une présentation PowerPoint.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le sondage 2009 sur la satisfaction des citoyens soit reçu et classé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

MOIS DE L’HISTOIRE DES NOIRS

ATTENDU QUE le gouvernement canadien a désigné février Mois de l’histoire des Noirs, en reconnaissance et en remerciement des nombreuses réalisations et contributions des Canadiens noirs, qui ont tant fait pour que le Canada soit la nation culturellement diversifiée, compatissante et prospère que nous connaissons aujourd’hui.

QUE les autres provinces et villes du Canada, dont Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Ottawa, Toronto, Montréal, Halifax et Moncton tiennent durant le mois de février des activités commémoratives pour célébrer le Mois de l’histoire des Noirs;

QUE la communauté noire de Fredericton participe pleinement à la vie sociale, économique et culturelle de Fredericton et contribue à son développement, à sa croissance et à sa prospérité.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente **février, Mois de l’histoire des Noirs**, et invite tous les résidents à participer aux célébrations en reconnaissance des contributions des Canadiens d’origine africaine à la vie de notre collectivité.

DESIGNATIONS – RÉPERTOIRE LOCAL DES LIEUX PATRIMONIAUX

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que les propriétés suivantes soient inscrites au répertoire local des lieux patrimoniaux :

Sondage sur la satisfaction des citoyens 2009

Mois de l’histoire des Noirs

Désignations – répertoire local des lieux patrimoniaux

1. 730-750, rue Howe;
2. 2365, chemin Woodstock, église anglicane St. Peter's.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE RÉVÉREND D^R ROSS HEBB S'ADRESSE AU CONSEIL

Le révérend Hebb, Recteur et prêtre à l'église anglicane St. Peter's, présente un survol de l'histoire de l'église St. Peter's, puis suggère qu'une rue du secteur Springhill soit attribuée du nom d'une ancienne famille loyaliste : Leek ou Payne.

Le révérend D^r Ross Hebb s'adresse au conseil

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 255, CH. WOODSTOCK (GORMAN HOLDINGS LIMITED)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage de deux terrains situés au 255, chemin Woodstock, pour faire passer la classification de zone d'espaces verts (O.S.) à zone résidentielle 2 (R-2), sous réserve de conditions adoptées.

Audience publique – Rezonage – 255, ch. Woodstock (Gorman Holdings Limited)

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.688

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE l'arrêté n° Z-2.688, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.688

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE l'arrêté n° Z-2.688, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.688

ROTARY INTERNATIONAL

Rotary International

ATTENDU QUE Rotary International, fondé le 23 février 1905 à Chicago, en Illinois, aux É.-U., est le premier et le plus important organisme de services à but non lucratif au monde :

QUE le club Rotary compte plus de 1,2 milliard de membres y compris des professionnels et des chefs d'entreprises, dans plus de 33 000 clubs établis dans 200 pays et régions géographiques;

QUE la devise de Rotary « Servir d'abord » invite ses membres à fournir des services humanitaires, favorise le respect de normes éthiques élevées et encourage la bonne foi et la paix dans le monde;

QUE Rotary finance les projets des clubs dans les pays en développement;

QUE Rotary lançait en 1985 le programme PolioPlus et a mené les efforts avec l'Organisation mondiale de la Santé, les US Centres for Disease Control et l'UNICEF dans les activités visant à immuniser les enfants du monde contre la polio;

QUE jusqu'à maintenant, Rotary a engagé près de 850 millions de dollars US et d'innombrables heures de bénévolat dans la protection de plus de deux milliards d'enfants dans 122 pays, que les cas de polio ont chuté de 99 pour cent depuis 1988 et que le monde est sur le point d'éradiquer ce mal;

QUE Rotary est la plus importante source de financement privé de bourses d'études internationales au monde et encourage la compréhension internationale par les bourses d'études, les programmes d'échange et les subventions humanitaires;

QUE le club Rotary compte plus de 120 membres au sein des Rotary Club de Fredericton, de Fredericton Nord et de Fredericton Sunrise, parrainant des projets de services visant à s'attaquer à de graves problèmes comme la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et l'environnement, tant dans notre localité qu'ailleurs.

POUR CES MOTIFS, je Brad Woodside, maire de Fredericton proclame par la présente, le **23 février 2010, Journée Rotary** à Fredericton et encourage les citoyens à se joindre à moi pour reconnaître les 105 ans de service de Rotary International en vue d'améliorer les conditions humaines au sein de la communauté locale et dans le monde entier.

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

ATTENDU QUE la Semaine du développement international (SDI) constitue pour les Canadiens une occasion de reconnaître le travail de ceux parmi eux qui contribuent à améliorer les conditions économiques et sociales ainsi que la santé des gens vivant dans la pauvreté, partout au monde;

Semaine du développement international

QUE la SDI donne en outre aux Canadiens la chance de se renseigner sur la vie dans les pays en développement et de découvrir des manières de prendre part au développement international en tant que citoyen du monde;

QUE, cette année, la campagne Active-8! du Conseil atlantique pour la coopération internationale, tenue dans le cadre de la SDI, souligne le travail des jeunes Canadiens de l'Atlantique en vue d'apporter des changements dans le monde;

QUE c'est un résident de Fredericton, Saa Andrew Gbongbor, qui a été choisi pour représenter la campagne en tant que citoyen actif du monde et modèle d'engagement civique;

QUE l'équipe d'Active-8! recueille l'engagement de personnes à poser certains gestes qui peuvent améliorer le monde.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, déclare la période du 7 au 13 février 2010, « **Semaine du développement international** » et encourage fortement les citoyens de notre communauté à appuyer la campagne Active-8! en s'engageant à poser des gestes durant la Semaine du développement international.

WINTERFESTHIVER

Winterfesthiver

Réception d'une demande de permission de John Antworth qui souhaite tenir la Winterfesthiver, les 20 et 21 février 2010.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE soit accordée à Winterfest NB Inc. la permission de tenir l'activité Winterfesthiver à Fredericton Nord, près du chemin Royal, le samedi 20 février (de 10 h à 21 h) et le dimanche 21 février 2010 (de 10 h à 17 h) sous réserve du respect des recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COLLECTE DE DENRÉES D'EXIT REALTY

Collecte de denrées d'Exit Realty

Réception d'une demande de permission de Sandra Comeau qui souhaite mener une collecte de denrées le 25 février 2010.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée à la permission de mener une collecte d'aliments pour la Banque alimentaire de Fredericton dans le secteur Nashwaaksis à Fredericton, de 17 h 30 à 20 h 30, le jeudi 25 février 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARCHE DES SOINS PALLIATIFS

Marche des soins palliatifs

Réception d'une demande de permission de Sharon Hamilton qui souhaite mener la marche des soins palliatifs le 2 mai 2010.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au Fredericton Hospice (PalNET) la permission de tenir la Marche des soins palliatifs au parc du lac Killarney le dimanche 2 mai 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXAMEN DU PROCESSUS DE DEMANDE POUR ACTIVITÉS SPÉCIALES

Examen du processus de demande pour activités spéciales

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le personnel à élaborer un système de classification à trois volets pour les activités spéciales, selon des critères prédéterminés (importance, nature de l'activité, sans alcool ou avec permis, assistance, lucratives ou de bienfaisance, etc.). Ainsi, les activités seront classées et approuvées par la coordonnatrice des événements spéciaux (activités de niveau un), par le directeur des Services communautaires (activités de niveau deux), ou par le conseil municipal (activités de niveau trois). Un jury sera constitué pour examiner les nouvelles activités afin de déterminer la catégorie qui leur convient. Des contrats devront être signés pour les activités de niveau trois. Les pratiques actuelles continueront de s'appliquer pour l'approbation des feux d'artifice et spectacles pyrotechniques qui sont de la compétence du Service d'incendie. Un feuillet

d'information sera rédigé par ce dernier afin d'être distribué aux personnes qui se procurent des feux d'artifice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION DE BAIL VISANT UN TERRAIN MUNICIPAL – 369, CHEMIN LINCOLN (QUARTIER 7)

Proposition de bail visant un terrain municipal – 369, chemin Lincoln (quartier 7)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la conclusion d'une entente avec Full Screen Dental Lab Ltd., visant la location d'une partie d'environ 2800 pi² (niveau supérieur) du terrain municipal sis au 369, chemin Lincoln, soit le NID 01473255, pour une durée de dix (10) années moins un jour à compter du 1^{er} mai 2010, au tarif annuel de base de 7,86 \$ le pied carré, payable à l'avance le premier jour de chaque mois en versements égaux de 1834 \$ sous réserve des taxes et rajustements applicables, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL R7 – 214, DUNNS CROSSING (QUARTIER 8)

Proposition de vente d'un terrain municipal R7 – 214, Dunns Crossing (quartier 8)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise la vente d'un terrain municipal d'environ 1440 m², R-7, sis au 214, chemin Dunns Crossing, NID 01472240, à *Syed Hossein Rafiepour Alavi et Mohammad Reza Bagheri Garekani* et à toute compagnie qui détiendrait le titre en son nom, pour la somme de soixante-dix-sept mille dollars (77 000 \$) sous réserve des taxes et rajustements applicables, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME INFRASTRUCTURE DE LOISIRS DU CANADA

Programme Infrastructure de loisirs du Canada

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil mandate le personnel pour produire la documentation nécessaire pour autoriser le maire et la secrétaire municipale à exécuter la lettre d'offre de l'APECA du 24 décembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉDUCTION DU TARIF MENSUEL DE STATIONNEMENT – PARC-AUTO DE LA MAISON YORK

Réduction du tarif mensuel de stationnement – parc-auto de la maison York

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve un tarif mensuel de stationnement de 80 \$ (TVH comprise) pour le stationnement de la Maison York et autorise en outre, par la présente, le service juridique à préparer une modification d'arrêté appropriée modifiant l'annexe B de l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ABANDON DES SERVICES PUBLICS DE COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION ET DE NOTAIRE

Abandon des services publics de commissaire à l'assermentation et de notaire

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le service juridique à cesser l'offre de services de commissaire à l'assermentation et de notaire au public à compter du 15 février 2010;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les services juridiques soient mandatés pour apporter les modifications à la documentation du système de gestion de la qualité nécessaires pour donner suite à cette directive.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC SERVICE NOUVEAU-BRUNSWICK

Renouvellement du contrat avec Service Nouveau-Brunswick

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve le renouvellement de trois (3) ans, sans augmentation de coût, du contrat avec Service Nouveau-Brunswick visant la collecte des paiements en ligne relatifs aux services d'eau et d'égout, le paiement des permis de taxi au comptoir et les paiements en ligne et par téléphone pour le stationnement et pour les amendes relatives à la violation des arrêtés, et autorise le maire et la secrétaire municipale à signer les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉGIME D'INVESTISSEMENT MUNICIPAL DE QUATRE ANS – ENTENTE 2010-2013 RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

Régime d'investissement municipal de quatre ans – entente 2010-2013 relative au Fonds de la taxe sur l'essence

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le document intitulé *Municipality of The City of Fredericton Four Year Gas Tax Capital Investment Plan (2010-2013)* soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DU TRÉSORIER

Rapports du trésorier

Décembre 2009

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que, conformément à l'arrêté n° A-2, Arrêté concernant l'Administration et le conseil municipal, paragraphe 29.06, les dépenses du mois de décembre 2009 totalisant quinze millions huit cent cinquante-six mille huit cent vingt-neuf dollars et cinquante-neuf cents (15 856 829,59 \$) soient soumises pour ratification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Janvier 2010

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que, conformément à l'arrêté n° A-2, Arrêté concernant l'Administration et le conseil municipal, paragraphe 29.06, les dépenses du mois de janvier 2010 totalisant douze millions trois cent cinquante et un mille quatre cent onze dollars et trente-six cents (12 351 411,36 \$) soient soumises pour ratification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-01 SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN – TOILETTES PUBLIQUES, TOURISME

Adjudication de l'appel d'offres T10-01 à Capable Building Cleaning Ltd.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-01 Services de nettoyage et d'entretien – Toilettes publiques, pour Tourisme, à *Capable Building Cleaning Ltd.*, soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note et moins-disant répondant aux spécifications, au prix total soumissionné de 23 307,96 \$, TVH en sus, pour la période de contrat allant du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2013, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT EN SOURCE UNIQUE DE RÉGULATEURS DE SIGNALISATION AVEC CONSOLE DE TACEL LTD.

Autorisation de l'achat en source unique de régulateurs de signalisation avec console de Tacel Ltd.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'achat en source unique de régulateurs de signalisation avec console de *Tacel Ltd.*, fournisseur en source unique, au prix total proposé de 89 927 \$, TVH en sus, FOB Fredericton, plus précisément :

- Deux consoles RA5, à 1962 \$ chacune, TVH en sus (passages de piétons)
- Quatre régulateurs de circulation huit phases Solo TS1 «P» à 13 085 \$ chacun, TVH en sus
- Un régulateur de circulation quatre phases Solo TS1 «G» à 10 289 \$ chacun, TVH en sus.
- Un (1) régulateur de circulation quatre phases Solo TS1 «P» à 10 935 \$, TVH en sus
- Un (1) régulateur de circulation huit phases Solo TS1 «P» à 12 439 \$, TVH en sus

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT EN SOURCE UNIQUE DE TROIS (3) TRACTEURS MUNICIPAUX SANS CHENILLES MT6 – PARC AUTOMOBILE

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de l'achat en source unique de trois (3) Tracteurs municipaux sans chenilles MT6, pour la Division des rues et autres voies, soit un (1) tracteur neuf muni d'une lame à angle de cinq (5) pieds à 117 966 \$, TVH en sus; un (1) tracteur de démonstration muni d'une lame à angle de cinq (5) pieds et d'une souffleuse de démonstration Snoquip XX51 Superduty à 131 213 \$, TVH en sus, ainsi qu'un (1) tracteur précédemment loué muni d'une lame à angle de cinq (5) pieds à 96 787 \$, TVH en sus, pour un prix total de 345 966 \$, TVH en sus, soit adjugé à *Saunders Equipment Ltd.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT EN SOURCE UNIQUE DE COMPOSTEURS ET DE BACS DE CUISINE NORSEMAN POUR LA DIVISION DES PARCS ET DES ARBRES, VILLE DE FREDERICTON

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'achat en source unique de trois cents (300) composteurs Norseman et de cent (100) bacs de cuisine Norseman d'*ORBIS Corporation*, fournisseur en source unique, au prix total proposé de 11 548 \$, TVH en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION – COMITÉ DU LOGEMENT À PRIX ABORDABLE, FREDERICTON

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, QUE le conseil municipal de Fredericton ratifie par la présente la nomination des personnes suivantes comme membres du Comité du logement à prix abordable de Fredericton :

Achat en source unique de trois (3) tracteurs municipaux sans chenilles MT6 – Parc automobile – Contrat adjugé à Saunders Equipment Ltd.

Achat en source unique de composteurs et de bacs de cuisine Norseman pour la Division des parcs et des arbres, Ville de Fredericton – Contrat adjugé à ORBIS Corporation

Nomination – Comité du logement à prix abordable, Fredericton

-
- **Le conseiller Mike O'Brien** – Président
 - **Chris MacPherson** – adjoint de l'administrateur municipal
 - **Joanne Thomson** – coordonnatrice, Liaison communautaire, Ville de Fredericton
 - John White – agent des communications, Ville de Fredericton
 - **Colin Carle** – spécialiste en prêt hypothécaire, BMO Banque de Montréal
 - **Francine DiMambro** – représentante, SCHL
 - Brian Duplessis – directeur général, Refuges pour sans-abri de Fredericton
 - **Jennifer English** – directrice des politiques et de la recherche, Chambre de commerce de Fredericton
 - **Gary Glauser** – consultant, Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick
 - **Gary Gould** – directeur général, Skigin Elnoog Housing Corporation
 - **Valarie MacCallum** – directrice générale, John Howard Society of Fredericton
 - **Diana Otteson** – ex-présidente, Real Estate Board of Fredericton
 - **Allison Pineo** – agente principale de développement par intérim, Service Canada
 - **Eldon Toner** – directeur principal, Toner Renovations Ltd.
 - **Fiona Williams** – coordonnatrice, Community Action Group on Homelessness

Rôle consultatif :

- **Alex Forbes** – directeur adjoint – Services d'aménagement, Ville de Fredericton
- **Penny Higgs** – surveillante à l'habitation, Services familiaux et communautaires Nouveau-Brunswick
- *Autres au besoin.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RENOMINATION – CONSEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE FREDERICTON

Renomination – Conseil de la bibliothèque municipale de Fredericton

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE soit approuvée la nomination suivante au Conseil de la bibliothèque municipale de Fredericton comme, selon les modalités suivantes :

- **M^{me} Judith Colson**, renommée au conseil d'administration de la bibliothèque municipale de Fredericton, pour un mandat se terminant le 31 janvier 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSENTIMENT DU CONSEIL – PROLONGEMENT DE L'ALLÉE SARAHS (RAINSFORD LANE PRESTIGE PROPERTIES INC.)

Assentiment du conseil – Prolongement de l'allée Sarahs (Rainsford Lane Prestige Properties Inc.)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le plan final de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) Ltd. intitulé «Subdivision Plan, Rainsford Lane, Prestige Properties Inc. Phase « 3B » créant les lots 08-406 à 08-409 et une partie de l'allée Sarahs (public), allée Sarahs, à Fredericton, dans le comté d'York, au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXPROPRIATION VISANT À CRÉER UNE SERVITUDE MUNICIPALE (705, PROMENADE CLEMENTS)

Expropriation visant à créer une servitude municipale (705, promenade Clements)

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que, ATTENDU QUE le NID 01518513 est utilisé en vertu de la *Loi sur l'expropriation* (« Loi »), le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente la rédaction et la signification d'une notification de possession auprès de Carol Holdings Ltd., conformément à l'article 22 de la Loi;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE soit offerte à Carol Holdings Ltd. la somme de 15 000 \$ pour indemnisation complète quant à ses intérêts dans le NID 01518513, aux fins d'une servitude municipale, comme le montre le Plan d'étude accompagnant l'avis d'expropriation, daté du 25 janvier 2010, et attesté par Trainor Surveys (1974) Ltd., parcelle expropriée par la Ville de Fredericton, l'autorité expropriante, le 26 janvier 2010; la somme offerte représentant 120 % de la valeur marchande de la parcelle, établie par Altus Group Limited; la somme de 15 000 \$ sera proposée à Carol Holdings Ltd.; une copie du rapport d'évaluation produit par A. Budd Lynch, AACI d'Altus Group Limited, sur lequel se fondent l'offre et la proposition, sera présentée à Carol Holdings Ltd.;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseil autorise le maire et la secrétaire municipale à signer, au nom de la Ville de Fredericton, l'autorité expropriante, les documents juridiques nécessaires pour faciliter l'application de cette directive.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS – MODIFICATION DU TARIF MENSUEL POUR LE PARC-AUTO DE LA MAISON YORK

Modification de l'arrêté n° T-7, Modification du tarif mensuel pour le parc-auto de la maison York

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° T-7.6, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° T-7.6

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE l'arrêté n° T-7.6, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-7.6

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION – RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE ADAMS ET CROISSANT BIRCH

Modification de l'arrêté n° T-1 – Restriction de stationnement rue Adams et croissant Birch

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-1.40, Arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° T-1.40

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-1.40, Arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-1.40

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT – 771, AVENUE MACLAREN ET 811, RUE MCEVOY (FREDERICTON)

Audience publique – rezonage et lotissement – 771, avenue MacLaren et 811, rue McEvoy (Fredericton)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) comme suit :

- Rezonage de zone institutionnelle (I) à zone résidentielle deux-A (R-2A), zone résidentielle deux-B (R-2B) et zone de parc (P);
- Lotissement : création de sept (7) parcelles résidentielles constructibles;
- Lotissement : ajout de terrain au droit de passage public et remembrement d'une partie du terrain avec le parc adjacent comme l'indique le plan III du rapport de planification 140/09;

sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire municipale adjointe mentionne avoir reçu une lettre d'opposition au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.686

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Steven Hicks, QUE l'arrêté n° Z 2.686, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.686

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.686, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.686

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

LE MAIRE ADJOINT BRUCE GRANDY ASSURE LA PRÉSIDENTE

En raison de son absence à la séance du 11 janvier 2010, moment où les oppositions ont été entendues, le maire Brad Wooside s'excuse et quitte la salle à 20 h 47.

Le maire Woodside quitte la salle – le maire adjoint Bruce Grandy assure la présidence

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 746-792, AVENUE MCLEOD (ABRAHAM KHOURY)

Réception d'un rapport administratif

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE le conseil soit saisi du rapport administratif des Services d'aménagement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rezoning et lotissement – 746-792, avenue McLeod (Abraham Khoury)

Réception d'un rapport administratif

Adoption des conditions, ainsi modifiées

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2 afin de modifier le zonage du terrain sis au 746-792, avenue McLeod de zone résidentielle cinq (R-5) et résidentielle neuf A (R-9A) à zone de quartier d'aménagement global (CDD) et zone commerciale – détail interdit (NRC), et une (1) parcelle zone commerciale – détail interdit (NRC), comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.676 :

Adoption des conditions, ainsi modifiées

- a) Présenter un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 98/09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Restreindre la zone NRC au seul usage de bureaux.
- c) Assurer l'accès et la viabilisation à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Accorder gratuitement à la Ville et aux autres services publics toutes les servitudes jugées nécessaires.
- e) Fournir un plan détaillé de stationnement à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- f) Obtenir la confirmation du ministère provincial de l'Environnement que la propriété a été restaurée en vue de l'utilisation projetée.
- g) Effectuer le réaménagement de la propriété uniquement à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment actuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Motion de report concernant l'arrêté n° Z-2.676

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE la troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.676, concernant une demande d'Abraham Khoury en vue de rezoner et lotir le terrain sis aux 746-792, avenue McLeod, soit reportée à la séance ordinaire du lundi 22 février 2010. REJETÉE, les conseillers Stephen Chase, Scott McConaghy, Marilyn Kerton, David Kelly, Steven Hicks, et Eric Megarity ayant voté contre.

Motion de report concernant l'arrêté n° Z-2.676 *rejetée*

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.676

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.676 visant à modifier l'arrêté n° Z-2, arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*.

Motion de lecture de l'arrêté n° Z-2.676 par numéro d'article - *rejetée*

À ce sujet, les conseillers Scott McConaghy, Stephen Chase, Jordan Graham, Stephen Kelly et Mike O'Brien déclarent qu'ils ne voteront pas pour le rezonage, compte tenu de la vision de la Ville pour le secteur résidentiel du centre-ville.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée REJETÉE À L'UNANIMITÉ.

ABSENCE DU CONSEILLER DAN KEENAN

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Steven Hicks, QUE le conseiller Dan Keenan soit excusé et dispensé de la pénalité prévue dans le règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Absence du conseiller Keenan

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 56.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par



Karen Garrett
Secrétaire de séance